

Règlement pour les « Vacances Loisirs » 2024

Inscription

Les enfants non-inscrits n'ont pas le droit de participer aux activités « Vacances Loisirs ».

Points de rassemblement

L'accueil et le départ des enfants sont prévus dans leurs groupes respectifs à des endroits précis :

- **Cycle 1** : dans la cour de l'école précoce
- **Cycle 2** : dans la cour de l'école fondamentale
- **Cycle 3 et 4**: dans la cour de l'école fondamentale

Les enfants qui ont la permission de rentrer seuls peuvent quitter la surveillance des éducateurs et animateurs des activités « Vacances Loisirs », dès le retour à leur point de rassemblement à 18h00. Veuillez remplir l'annexe 4 ci-jointe et la remettre au secrétariat du SEAS. La récupération de l'enfant avant 18h00 n'est pas possible.

Comportement et interdictions

Les éducateurs et animateurs veillent à susciter un climat agréable qui favorise la solidarité auprès des enfants et les engagent à témoigner égard et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités, ainsi que tout acte de violence physique et psychique.

Il est interdit d'apporter des allumettes, des briquets, des couteaux et d'autres objets dangereux.

Tout manque de respect entre les enfants et envers les éducateurs et animateurs, quel qu'il soit, ainsi que le non-respect de ce règlement feront l'objet d'une sanction et peuvent après un premier avertissement aboutir à l'exclusion des activités « Vacances Loisirs ».

Portable

Il est interdit d'utiliser un portable pendant le séjour aux activités « Vacances Loisirs ». Les enfants doivent laisser leur iPod, leur Nintendo et tout autre jeu électronique à la maison.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de dégâts d'objets de valeur.

Vêtements

Il est recommandé que l'enfant soit habillé de façon appropriée à la saison, respectivement à l'activité prévue. Pour les enfants du cycle 1, il est recommandé de prévoir des habits de rechange, marqués avec le nom de l'enfant.

Médicaments

Si l'enfant doit prendre des médicaments, les parents doivent remplir et signer, au début des activités « Vacances Loisirs », l'annexe 5 et la remettre avec l'ordonnance du médecin au secrétariat du SEAS Dippach.

Absence de l'enfant

Les éducateurs et animateurs doivent contacter les parents en cas d'absence d'un enfant inscrit.

Afin de mieux organiser le déroulement harmonieux des après-midis, les parents/tuteurs sont priés de prévenir en avance auprès du secrétariat de la Maison Relais au **27 55 68 60**, ou sous les numéros suivants (attention, ces numéros ne fonctionnent qu'à partir du 16 juillet 2024, entre 11h00 et 18h30).

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Pour le cycle 1: | 27 55 68 63 |
| Pour le cycle 2: | 27 55 68 64 |
| Pour le cycle 3 et 4: | 27 55 68 65 |

Divers

Les parents sont responsables de mettre de la **crème solaire** à leurs enfants.

Nous allons documenter nos activités « Vacances-loisirs » en photos. Toute publication se fait dans la limite du respect de la vie privée.